Cote du document: EB 2011/104/R.29/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 10 d) iv)

Date: 13 décembre 2011

Distribution: Publique

Original: Anglais



Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République d'Haïti pour le troisième cycle du

Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

<u>Questions techniques:</u> <u>Transmission des documents:</u>

Marco Camagni

Chargé de programme de pays téléphone: +39 06 5459 2576 courriel: m.camagni@ifad.org Kelly Feenan

Chef du Bureau des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2058 courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: Approbation

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire à la République d'Haïti, telle qu'elle figure au paragraphe 16, ainsi que les modifications de l'accord de financement indiquées au paragraphe 15.

Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République d'Haïti pour le troisième cycle du Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural

I. Contexte

- 1. En avril 2002, le Conseil d'administration a approuvé un prêt d'un montant de 17,4 millions de DTS (équivalant à environ 21,7 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural. Sous la direction du Ministère de l'économie et des finances, le Fonds d'assistance économique et sociale (FAES) assume l'entière responsabilité de l'exécution du programme.
- Zone du programme, principaux objectifs et composantes. Le programme concentre ses interventions dans trois départements (Centre, Nord-Est et Nord-Ouest). Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) renforcer les capacités locales et nationales de planification à la base, de gestion du développement économique et social, de conception et de mise en œuvre de microprojets, et d'utilisation du financement rural; ii) appuyer des initiatives productives identifiées et sélectionnées par les communautés, ainsi que des activités intersectorielles qui renforcent l'utilité de ces initiatives par le biais de la réduction des coûts des transactions commerciales, de l'amélioration de l'accès à l'information sur les marchés et aux technologies appropriées, et de la promotion du développement des microentreprises rurales; et iii) permettre aux ménages ruraux pauvres, et en particulier aux femmes, aux paysans sans terre et aux jeunes, d'avoir plus facilement accès, et de manière durable, aux services financiers. Pour atteindre ces objectifs, le programme prévoit trois composantes opérationnelles: i) renforcement des capacités locales; ii) appui aux initiatives productives et au développement de l'agriculture; et iii) appui aux institutions de microfinancement en milieu rural.
- 3. Mécanisme flexible de financement. Le programme a été conçu dans le cadre du mécanisme flexible de financement (MFF), et son exécution, qui s'étendra sur dix ans, comportera trois cycles: i) un premier cycle visant à mettre à l'essai la stratégie du programme; ii) un deuxième cycle consacré à l'élargissement des activités; et iii) un troisième cycle destiné à la consolidation. En conformité avec les lignes directrices du MFF, le passage au cycle suivant est décidé avant la fin de chaque cycle par la direction du FIDA, qui s'appuie sur l'examen de la performance du programme en fin de cycle et s'assure que les seuils critiques sont atteints sur les plans institutionnel, technique, économique et financier. Le premier cycle s'est achevé en 2006 et, compte tenu des résultats obtenus, la direction du FIDA a décidé de passer au deuxième cycle, ce dont elle a dûment informé le Conseil d'administration (EB 2007/90/INF.3).

II. Examen de fin de deuxième cycle

- 4. Au cours du deuxième cycle (du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010), l'exécution du programme a été marquée par: i) la crise des prix des denrées alimentaires de 2008 et la réaffectation d'un montant de 5,9 millions d'USD provenant des produits du prêt, qui a servi à acheter des semences et des engrais pour faire face à la crise (Plan d'action à court terme d'appui à la production vivrière [PACT-PV]); ii) le tremblement de terre et l'épidémie de choléra de 2010, qui ont retardé l'achèvement du deuxième cycle; et iii) le financement des déficits qui empêchaient de mener à terme le deuxième cycle, en raison essentiellement de la réaffectation des fonds susmentionnée. Par conséquent, à la demande du gouvernement, le FIDA a accepté de prolonger le deuxième cycle d'un an, jusqu'au 31 décembre 2011, et de réaffecter la totalité des fonds destinés initialement au troisième cycle au financement du deuxième afin de mener convenablement à terme les activités d'ici à la fin de 2011.
- 5. Malgré la situation extrêmement difficile du pays, la mission d'examen de fin de cycle (mai 2011) a jugé la performance du programme satisfaisante et établi que tous les seuils critiques du deuxième cycle avaient été atteints. Se fondant sur les recommandations de la mission, la direction du FIDA a décidé de passer au troisième cycle au 1^{er} janvier 2012; comme il se doit, elle en informe le Conseil d'administration à la présente session (EB 2011/104/INF.3)

III. Plan d'action et budget du troisième cycle (du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014)

- 6. D'après les conclusions et les recommandations de la mission d'examen, le plan d'action et budget triennal a été établi pour le troisième cycle par le FAES et le personnel chargé de la coordination du programme, en collaboration avec la mission de conception complémentaire du FIDA (mai-juillet 2011). L'objectif général, les objectifs spécifiques et les composantes du programme restent inchangés.
- Stratégie prévue pour le troisième cycle. Au cours du troisième cycle, le programme mettra l'accent sur les activités menées à bien, afin de consolider les résultats obtenus et d'optimiser la durabilité. Les principaux axes stratégiques seront donc les suivants: i) consolidation des capacités des parties prenantes locales en matière de gestion du développement local, et transfert des responsabilités relatives à la planification du développement local et à la coordination aux municipalités et aux conseils de section communale (comme prévu dans le cadre de l'approche de planification participative du programme); ii) consolidation des capacités des organisations de base en vue de l'élaboration de projets d'initiative communautaire (PIC), et soutien complémentaire aux PIC déjà en place afin d'améliorer le ciblage des personnes les plus démunies et la performance économique; iii) gestion directe des fonds par les bénéficiaires des PIC, moyennant la signature de contrats tripartites (programme, bénéficiaires, fournisseurs de services); et iv) consolidation du réseau d'institutions locales de microfinance (les caisses rurales d'épargne et de prêt [CREP]), conçues à l'intention des populations rurales pauvres vivant dans des zones isolées, ainsi que du FAES, qui est un acteur clé du secteur public intervenant dans le développement durable du secteur financier rural, en particulier le réseau des CREP.
- 8. Composante 1: Renforcement des capacités locales. Cette composante vise à renforcer les capacités locales de gestion dans une optique de développement rural, afin de favoriser des modes de développement autogérés et décentralisés durables. Parmi les principales activités figurent: i) le renforcement des capacités des représentants élus des communes et des sections communales, ainsi que des assemblées, des conseils d'administration et des conseils de développement des sections communales, afin d'améliorer leurs compétences dans des domaines précis (gouvernance locale, coordination des plans de développement, tenue de registres,

gestion des conflits); ii) un programme de formation spécifique à l'intention de certaines organisations de base participant à la gestion directe des fonds des PIC; iii) la préparation de cinq plans de développement de communes et de dix plans de développement de sections communales au cours de la première année du troisième cycle, et la mise à jour des plans de développement des sections communales dans le département du Nord-Est, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies; iv) des initiatives de partage des savoirs dans chaque département où le programme intervient, une large place étant faite aux aspects relatifs à la communication moyennant un appui à la préparation et à la diffusion de divers types de publications et d'émissions radiophoniques en créole en milieu rural; v) la poursuite et l'intensification des activités d'alphabétisation, grâce à l'ouverture de 75 nouveaux centres d'alphabétisation pendant cette période de trois ans et à la formation d'enseignants au niveau des communautés, qui encadreront des cours d'alphabétisation destinés à quelque 17 000 personnes; et vi) un renforcement institutionnel et organisationnel adapté aux organisations de base (reposant sur l'autoévaluation) qui participent à la mise en œuvre des PIC.

- 9. Composante 2: Appui aux initiatives productives et au développement de l'agriculture. Cette composante a pour objectif général d'appuyer les initiatives productives identifiées et sélectionnées par les bénéficiaires dans le cadre du processus participatif de diagnostic et de planification et des plans de développement communautaire, aidant ainsi les communautés rurales à se développer par leurs propres moyens. Pendant le troisième cycle, la composante mettra l'accent sur: i) l'achèvement de l'initiative pilote de gestion directe des fonds des PIC par les bénéficiaires et de décentralisation des mécanismes d'approbation des PIC; ii) la consolidation des PIC les plus réussis moyennant la fourniture d'un appui technique, financier et organisationnel aux organisations de base bénéficiaires afin d'améliorer l'appropriation et de garantir la durabilité; et iii) l'inventaire des résultats obtenus sur le terrain grâce aux méthodes de ciblage du programme, avec si nécessaire une mise au point ultérieure, et la poursuite des activités déjà en cours sur le terrain.
- 10. Les activités sont notamment les suivantes: i) études de préinvestissement des PIC; ii) autoévaluation des PIC en cours par les bénéficiaires; iii) démarrage de quelque 45 nouveaux PIC au cours de la première année du troisième cycle, dont 30 sont approuvés au niveau local et gérés directement par les bénéficiaires; et iv) appui complémentaire aux PIC les plus performants (d'après l'autoévaluation) afin d'en maximiser les avantages et l'impact, en particulier pour les populations les plus pauvres.
- 11. Composante 3: Appui aux institutions de microfinancement en milieu rural. Cette composante a pour principal objectif de faciliter l'accès durable du groupe cible à des services financiers (épargne, crédit et microassurance) correspondant à ses besoins. La stratégie qui sera appliquée pendant le troisième cycle est fondée sur les éléments suivants: i) consolidation des CREP viables sur le plan financier et institutionnel; ii) renforcement du rôle joué dans la poursuite des activités par le fournisseur d'assistance technique national spécialisé; et iii) renforcement du réseau de fournisseurs de services locaux en fonction de critères fondés sur la performance. Les possibilités de nouer des partenariats avec des fournisseurs de services financiers officiels seront étudiées dans les cas où ils pourraient contribuer à favoriser la durabilité du réseau des CREP et offrir une vaste gamme de produits financiers. La possibilité de travailler avec des organisations professionnelles internationales sera également envisagée.
- 12. Les opérations et le financement concerneront essentiellement les activités de base suivantes: i) études stratégiques visant à concevoir et à mettre à l'essai des produits financiers nouveaux dans le domaine de la microassurance; ii) consolidation du dernier stade de la transformation de 40 groupes ruraux de solidarité en CREP; iii) appui en faveur du développement des 10 CREP fondées par

l'autre projet financé par le FIDA dans le pays (Projet de développement de la petite irrigation); et iv) renforcement des fournisseurs de services spécialisés aux niveaux local et national.

- 13. Coordination et gestion. La coordination et la gestion du programme sont pleinement intégrées à la structure du FAES: l'unité d'initiatives économiques est directement responsable du programme et des travaux, conjointement avec d'autres unités centrales de gestion (administration et finance, suivi et évaluation) et avec trois antennes régionales dans les départements du Centre, du Nord-Est et du Nord-Ouest.
- 14. Coût et financement du troisième cycle. Le coût a été calculé en se fondant sur les prix actualisés et sur le plan de travail préliminaire établi avec le FAES pour le troisième cycle. Le coût, y compris les provisions pour aléas, a été estimé à 9,9 millions d'USD. Le financement du FIDA s'élèvera approximativement à 7,5 millions d'USD, le reste étant apporté par le FAES, le gouvernement et les bénéficiaires. Les dépenses du programme sont réparties selon les quatre composantes, comme suit: i) renforcement des capacités locales (18% du coût total du programme et 22% du financement du FIDA); ii) appui aux initiatives productives (21% du coût total du programme et 22% du financement du FIDA); iii) appui aux microfinancements en milieu rural (29% du coût total du programme et 34% du financement du FIDA); et iv) gestion du programme (32% du coût total du programme et 22% du financement du FIDA).

IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

15. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement en vigueur sera modifié pour prendre en compte le financement supplémentaire.

V. Recommandation

16. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République d'Haïti un financement supplémentaire sous forme de don d'un montant équivalant à quatre millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (4 850 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Kanayo F. Nwanze